

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION  
ET LA RECHERCHE  
01 BP 122 OUAGA CNT  
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 31 MARS 2023

2023-03-31 /MESRI/SG/DG-FONER

## **COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE PRET**

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche porte à la connaissance du public burkinabé de l'ouverture de la première session d'octroi des allocations d'aides et de prêts au titre de l'année académique 2022-2023.

**Il est prévu trois sessions au cours de l'année académique 2022-2023.**

Les dossiers de candidature sont reçus sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse [www.foner1.net](http://www.foner1.net) du 03 avril à 00h 00mn au 13 avril 2023 à 23h 59mn.

### **A- CONDITION DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- 1- avoir bénéficié du prêt au cours de l'année académique précédente ;
- 2- n'être pas déchu de la nationalité burkinabé ;
- 3- être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
- 4- ne pas excéder un délai de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
- 5- avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **08/20 au moins** ;
- 6- ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
- 7- ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
- 8- s'engager formellement à rembourser le prêt contracté ;
- 9- une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

### **B- COMPOSITION DU DOSSIER**

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- 1- une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
- 2- une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
- 3- une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées

- des relevés de notes des deux semestres de l'année académique écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
- 4- une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de l'année académique 2022-2023.
  - 5- une fiche d'engagement dûment remplie (fiche à télécharger en ligne sur la plateforme) ;
  - 6- Une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

**NB :**

- en plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études auprès des directions régionales.
- les étudiants des universités Thomas SANKARA et Joseph KI-ZERBO feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques sis à PASPANGA.
- les étudiants des universités concernées et des centres universitaires feront les dépôts physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement ;
- les fiches de dépôt doivent être récupérées dans les lieux sus-indiqués ;

**Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.**

Diffusion générale

La Directrice générale



**Marie-Thérèse ARCENS /SOME**

Chargée de recherche

Chevalier de l'Ordre des palmes académiques

